



Bruxelles, 10.11.2011

POSITION D'EUCOLAIT SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES A LA PAC 2020

Appréciation générale

EUCOLAIT, l'Association Européenne du Commerce des Produits Laitiers et Dérivés, se réjouit de la publication des propositions législatives sur la PAC après 2013. EUCOLAIT a toujours plaidé en faveur d'une PAC forte, orientée vers le marché et qui assure en même temps la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, une stabilité relative des prix et une perspective favorable pour le revenu des agriculteurs.

La disponibilité des produits laitiers à des prix compétitifs et en quantités suffisantes est cruciale pour le commerce. Nous sommes fermement convaincus que le secteur laitier européen a l'opportunité de répondre de manière positive à la demande internationale croissante en produits laitiers nutritionnels. Par conséquent, les mesures développées pour atteindre d'autres objectifs dans le cadre de la PAC ne devraient pas nuire à la compétitivité du secteur laitier européen.

Faciliter le commerce international est la manière la plus efficace de lutter contre les déséquilibres temporaires du marché, inhérents à l'industrie laitière, et permettre d'aider à assurer des prix stables et équitables aux agriculteurs. Nous considérons par conséquent qu'il est essentiel que la future législation sur la PAC soit parfaitement compatible avec les engagements de l'UE dans le cadre de l'accord de l'OMC sur l'agriculture et qu'elle ne soit pas un obstacle dans les négociations de commerce au niveau multi- ou bilatéral.

Pour les membres d'EUCOLAIT, la proposition sur l'OCM unique est, bien évidemment, la proposition la plus importante. Des différents instruments du marché et changements prévus, nous voudrions faire les observations suivantes :

Aide au stockage privé pour le beurre

L'ouverture du régime relatif à l'aide au stockage privé devrait rester obligatoire et non laissée à l'appréciation de la Commission, ce qui rendrait le marché incertain et par conséquent minerait les avantages de ce régime. Les opérateurs dans le secteur du beurre ont en effet besoin de savoir à l'avance s'ils peuvent compter sur cet instrument ou non. Des spéculations sur l'ouverture de ce régime augmenteraient davantage la volatilité des prix au détriment de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement laitière et iraient à l'encontre des objectifs de la PAC.

L'aide au stockage privé pour le beurre est certainement, d'un point de vue coût-bénéfice, l'instrument le plus performant pour atteindre une stabilité des prix. Etant donné qu'il n'y a pas de changement au niveau des propriétaires, il est dans l'intérêt des opérateurs de vendre le beurre dans les meilleures conditions possibles. Un régime de stockage qui fonctionne bien peut par ailleurs éviter le recours à une intervention de grande ampleur et ainsi garantir aux agriculteurs la meilleure rémunération possible d'un composant essentiel du prix du lait.

Les caractéristiques uniques du secteur du beurre justifient l'existence d'un programme qui couvre la majorité des frais de stockage inhérents à son cycle de production. D'une part, la consommation de beurre est anticyclique, et d'autre part, les caractéristiques du produit changent de manière significative pendant l'année. Le beurre d'hiver ne peut pas être vendu aux mêmes fins d'utilisation que le beurre d'été. Ces facteurs rendent nécessaire la création de stocks pendant l'année. Les frais élevés de stockage sont cependant un obstacle majeur pour les opérateurs et représentent une partie importante du prix du beurre.

De plus, une comparaison des dix dernières années entre le développement des prix sur les marchés du beurre européen et américain, ce dernier étant caractérisé par la non-existence d'un régime de stockage privé, montre très clairement que les prix aux Etats-Unis sont nettement plus volatiles.

Les instruments du marché qui ont fait leur preuve et se sont avérés efficaces ne devraient pas être supprimés. Dans ce contexte, nous aimerions rappeler que le maintien d'aide au stockage privé pour le beurre sous sa forme actuelle abonderait dans le sens des recommandations du groupe d'experts à haut niveau sur le lait (GHN). En effet, elles ne prévoient aucun changement au système existant. Dans les conclusions de son rapport, le GHN considère le filet de sécurité comme approprié et invite la Commission à explorer de nouveaux instruments compatibles avec la boîte verte de l'OMC. Le rapport du GHN est le fruit d'une consultation approfondie avec les Etats membres, les services de la Commission, certaines associations, experts académiques et représentants de pays tiers. La Commission a en général suivi les conseils du GHN lors des préparations du paquet lait et des propositions relatives à la PAC 2020. Ne pas respecter les recommandations qui ont été faites sur ce point particulier serait incohérent.

L'aide au stockage privé pour le LEP

Pour EUCOLAIT, l'aide au stockage privé pour le LEP peut s'avérer un autre instrument utile dont l'efficacité dépendra largement des modalités opérationnelles. Son lien avec l'intervention publique devrait toutefois être très clair afin que les opérateurs sachent à quoi s'attendre en cas de diminution de prix.

L'intervention publique

L'intervention reste l'instrument le plus efficace dont la Commission dispose parmi les éléments du filet de sécurité. Par conséquent, EUCOLAIT se félicite de la proposition de la Commission de maintenir les achats à prix fixe pour le beurre et le LEP jusqu'aux limites actuelles. Nous pensons que l'application d'un système d'adjudication dès l'ouverture de l'intervention créerait de l'incertitude

comme l'indique l'analyse d'impacte. Sans achats à prix fixe, les prix d'intervention perdraient également leur intérêt.

La possibilité de limiter les achats par adjudication à un Etat membre ou même à une région d'un Etat membre, nous préoccupe. De telles mesures peuvent potentiellement mener à des distorsions sur le marché unique en créant des conditions inégales entre les Etats membres. Il nous semble cependant que ces restrictions seraient limitées aux situations de crise qui affectent uniquement l'Etat membre en question. Elles seraient exclusivement destinées à absorber les excédants sur le marché résultant de la crise. Le texte pourrait être plus clair à ce sujet, par exemple en énumérant d'éventuels événements déclencheurs au lieu de faire seulement référence «*aux circonstances particulières et dûment justifiées* ».

Les personnes les plus démunies

EUCOLAIT soutient l'utilisation des stocks d'intervention pour la mise en œuvre du programme et espère que le Conseil peut se mettre d'accord sur un nouveau cadre légal afin d'assurer sa continuation. Nous estimons que les périodes de sortie des stocks d'intervention doivent être allongées. Ainsi, les opérateurs peuvent s'assurer que les produits entrent sur le marché à un moment approprié.

Restitutions à l'exportation

La discussion sur les restitutions à l'exportation est étroitement liée aux négociations de Doha pour un nouvel accord de commerce au sein de l'OMC. EUCOLAIT a toujours souligné que la possibilité d'utiliser les restitutions ne devrait pas être abandonnée de façon unilatérale afin de préserver une position de négociation crédible au sein de l'OMC. C'est pourquoi nous soutenons l'approche de la Commission visant à sécuriser la participation de l'UE sur le marché laitier international, tout en respectant ses engagements actuels au sein de l'OMC.

Si l'utilisation de restitutions à l'exportation devait s'avérer nécessaire, il serait primordial que les règles sur les preuves d'arrivée à destination deviennent plus flexibles. La procédure actuelle pour le paiement de restitutions ne tient pas compte de la complexité du marché laitier international d'aujourd'hui et rend les exportateurs de l'UE extrêmement vulnérables dans un environnement compétitif. Ce problème devrait être résolu par un futur acte délégué établissant les règles détaillées pour les restitutions à l'exportation.

Mesures exceptionnelles

La proposition établit des mesures qui peuvent être prises pour répondre aux crises causées, d'une part par des développements sur le marché interne ou mondial, d'autre part par des maladies animales et/ou une perte de confiance des consommateurs. Nous nous réjouissons de l'extension de la clause concernant la confiance des consommateurs au secteur laitier. Nous apprécions en outre que la clause relative aux distorsions sur le marché, élargie au secteur laitier pendant la crise en

2009, soit maintenue. En ce qui concerne l'utilisation du fonds de réserve en cas de crise, nous estimons qu'il faudrait clarifier dans quels cas la procédure d'urgence devrait être appliquée et comment ces mesures coexisteraient avec les mesures de marché habituelles.

La suspension partielle ou totale de droits d'importations peut s'avérer très efficace en cas de difficultés d'approvisionnement. Nous plaidons également en faveur d'une utilisation active de la possibilité d'allonger les périodes relatives à l'intervention et au stockage privé si les conditions de marché le requièrent.

Organisations de producteurs et organisations interprofessionnelles

EUCOLAIT a partagé ses points de vue sur ces sujets à de nombreuses occasions dans le contexte du GHN sur le lait et la discussion sur le paquet lait. La proposition relative à l'OCM unique contient un élément additionnel sur les OP et les OIP qui mérite un commentaire spécifique, à savoir l'extension des règles et des contributions obligatoires. L'adhésion à ces forums est volontaire et, par conséquent, la possibilité d'imposer des règles internes et des contributions financières à des non-membres semble être en contradiction avec les principes de libre marché et de liberté contractuelle.

Conclusion

EUCOLAIT soutient entièrement les objectifs de la PAC tels qu'ils sont établis dans le Traité de Rome. De plus, il est important de souligner que la participation de la communauté du commerce dans la chaîne d'approvisionnement laitière a été et continuera à être cruciale pour la réussite de cette politique.

Nous considérons que les propositions de la Commission et notamment celle concernant l'OCM unique respectent relativement bien ces buts et nous nous réjouissons de voir que les instruments du marché qui se sont avérés efficaces par le passé ont été retenus. Ces propositions représentent assurément une bonne base pour la discussion des deux prochaines années.

Nous sommes néanmoins dubitatifs par rapport à la fonctionnalité d'un certain nombre de changements proposés et considérons que davantage de discussions seront nécessaires afin de déterminer le rôle exact de certaines mesures de marché. A cet égard, Eucolait se réjouit d'avance de pouvoir mener un dialogue constructif avec les acteurs concernés au sein des institutions européennes.